

DIRECTION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'IMMIGRATION

NOTE SUR LES PROCÉDURES D'IMMIGRATION

OBJET : MODIFICATION A LA TARIFICATION POUR LES EVALUATIONS PSYCHOSOCIALES DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS MINEURS ORPHELINS

DATE DE MISE EN ŒUVRE : Le 24 juillet 2009

PERSONNES-RESSOURCES : Annie Bernard, conseillère, DPPI

RÉFÉRENCES AU GPI : Composante 1 Chapitre 3 Section 6

OBJECTIF

En vertu de l'article 24.2 du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, une personne qui désire souscrire un engagement en faveur d'un enfant mineur orphelin doit accompagner sa demande d'un document délivré par un organisme autorisé attestant que les dispositions prises pour accueillir cet enfant sont dans son intérêt et dans le respect de ses droits. À cette fin, le Ministère réfère les garants au Centre jeunesse de leur région, cette instance ayant la compétence pour effectuer cette évaluation.

Afin d'encadrer l'exercice d'évaluation, le ministère et l'ACJQ ont signé, le 29 septembre 2003, une entente précisant le contenu du rapport, la tarification applicable et les délais de production du rapport.

Depuis, l'ACJQ a vu augmenter les tarifs consentis aux professionnels réalisant des évaluations psychosociales pour des dossiers comparables, ce qui fait en sorte que l'entente conclue en 2003 a dû être modifiée.

La présente note vise à mettre à jour l'information sur la tarification pour les évaluations psychosociales, prévue à la section 6 du GPI 1-3 balisant le traitement des demandes d'engagement visant des enfants mineurs orphelins.

MISE EN OEUVRE

Le GPI 1, composante 3, section 6.2 est modifiée comme suit :

6.2 Transmission du dossier au Centre jeunesse responsable

Lorsque le garant satisfait aux exigences réglementaires habituelles et dans les cas prévus au paragraphe 6.1.1 (VOIR SPAR.IND-PARR.ETRANGER.740-2.DOC) et le formulaire « Consentement du résidant » (VOIR SPAR.IND PARR.ETRANGER.819-2.DOC) sont transmis au Centre jeunesse avec une note explicative lui demandant de procéder à l'évaluation des capacités parentales (VOIR SPAR.IND PARR.ETRANGER.740-1.DOC).

Si le garant n'autorise pas l'échange de renseignements entre le Centre jeunesse et le MICC, l'agent lui remet la demande d'évaluation psychosociale complétée. Le garant doit alors communiquer lui-même avec le Centre jeunesse concerné et lui remettre le formulaire. À la suite de l'évaluation, le Centre jeunesse remettra au garant le rapport d'évaluation ainsi que la lettre de recommandation pour transmission au MICC.

L'agent devra expliquer au garant que le Centre jeunesse est la seule autorité reconnue par le MICC en matière d'évaluation d'un foyer d'accueil et qu'un rapport d'évaluation non accompagné de la recommandation écrite du Centre jeunesse ne sera pas accepté.

De plus, dans tous les cas, l'agent avisera le résidant du Québec :

- de transmettre son formulaire « Examen préliminaire pour motifs humanitaires » au Centre jeunesse afin de préparer l'entrevue d'évaluation;
- du caractère déterminant de l'avis du Centre jeunesse;
- des responsabilités liées à son engagement;
- de l'obligation de souscrire, dans les 90 jours suivant l'arrivée de l'enfant, une requête pour que lui soit nommé un tuteur;
- des distinctions légales entre une tutelle et une adoption;
- la modalité de facturation des Centres jeunesse, soit la remise d'un chèque certifié de 1 200 \$, à l'ordre du Centre jeunesse désigné, avant l'évaluation.

Le dossier du garant est alors mis en suspens pour une période de trois mois, afin de permettre au Centre jeunesse de procéder à l'évaluation psychosociale et d'informer le Ministère des résultats de cette évaluation.

p.j. liste des répondants régionaux des différents Centres jeunesse du Québec

| | | |
|----------------------------------|--------|-------------|
| Préparée par : Annie Bernard | Date : | Signature : |
| Approuvée par : Lyn Fleury | Date : | Signature : |
| Approuvée par : Louise Fontaine | Date : | Signature : |
| Approuvée par : Lise Guillemette | Date : | Signature : |

**Entente concernant l'évaluation psychosociale des conditions d'accueil de certains enfants mineurs
orphelins étrangers entre la MRCI et l'ACJQ**

LISTE DES AGENTS DE LIAISON DANS LES CENTRES JEUNESSE

| | | |
|---|---|--|
| <p>Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent Carole Bérubé</p> <p>287, Pierre-Saindon, 3^e étage Rimouski (Québec) G5L 8V5</p> <p>418 723-1255 téléphone 418 723-1250 télécopieur carber@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw Louise Jessop</p> <p>6, rue Weredale Park Wesmount (Québec) H3Z 1Y6</p> <p>514 989-1885 téléphone poste 1163 514 932-3385 télécopieur louise_jessop@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Centre jeunesse de Laval Jacques Durand</p> <p>308 boulevard Cartier Ouest Laval (Québec) H7N 2J2</p> <p>450 975-3868 téléphone 450 975-4271 télécopieur durand@ssss.gouv.qc.ca</p> |
| <p>Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean Danielle Tremblay</p> <p>520 rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 8A2</p> <p>418 549-4853 téléphone poste 3120 418 693-0768 télécopieur danielle.tremblay.cj02@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Les Centres jeunesse de l'Outaouais Sonia Mailloux</p> <p>105 rue du Sacré-Cœur Gatineau - secteur Hull (Québec) J8X 1C5</p> <p>819 771-2990 téléphone poste 2174 819 771-7263 télécopieur sonia_mailloux@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Les Centres jeunesse de Lanaudière Alain Turner</p> <p>260 rue Lavaltrie Sud Joliette (Québec) J6E 5X7</p> <p>450 756-4555 téléphone 450 756-0814 télécopieur alain_turner@ssss.gouv.qc.ca</p> |
| <p>Centre jeunesse de Québec- Institut universitaire Daniel Côté</p> <p>2915 avenue Bourg-Royal Beauport (Québec) G1C 2S2</p> <p>418 661-6951 téléphone poste 1519 418 661-2845 télécopieur daniel-cote@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue Josée Lamoureux</p> <p>261, 1^{re} rue Est La Sarre (Québec) J9Z 2B7</p> <p>819 333-5401 téléphone 819 333-3403 télécopieur joselamo@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Centre jeunesse des Laurentides Suzanne Ouimet</p> <p>500 boulevard des Laurentides, Bureau 241 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2</p> <p>450 436-7607 téléphone poste 2242 450 436-3328 télécopieur suzanne_ouimet@ssss.gouv.qc.ca</p> |
| <p>Le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec Diane Leclerc</p> <p>1455 boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R7</p> <p>819 378-5481 téléphone 819 378-4929 télécopieur diane_leclerc@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Centre jeunesse Côte-Nord Denise Langevin</p> <p>835 boulevard Joliet Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5</p> <p>418 589-9927 téléphone 418 589-4304 télécopieur denise_langevin@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Les Centres jeunesse de la Montérégie Hélène Tremblay</p> <p>25 boulevard La Fayette Longueuil (Québec) J4K 5C8</p> <p>450 928-5140 téléphone 450 651-5894 télécopieur helene.tremblay@rrsss16.gouv.qc.ca</p> |
| <p>Centre jeunesse de l'Estrie Danick Préfontaine</p> <p>340 rue Dufferin Sherbrooke (Québec) J1H 4M7</p> <p>819 822-2728 téléphone poste 52375 819 822-4552 télécopieur dprefontaine.cje@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>Le Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles Nancy Sutton</p> <p>205 boulevard York Ouest, Suite 100 Gaspé (Québec) G4X 2V7</p> <p>418 368-1803 téléphone 418 368-5406 télécopieur nancy.sutton.cj11@ssss.gouv.qc.ca</p> | |
| <p>Centre jeunesse de Montréal- Institut universitaire Anne-Marie Fournier</p> <p>8135 rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 1A7</p> <p>514 356-4082 téléphone 514 356-5440 télécopieur anne-marie.fournier@cjm-iu.qc.ca</p> | <p>Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches Carole Béland</p> <p>100 Mgr Ignace-Bourget, Bureau 300 Lévis (Québec) G6V 2Y9</p> <p>418 837-1930 téléphone poste 273 418 837-7531 télécopieur carole_beland@ssss.gouv.qc.ca</p> | |